



Maître Abdelnour BOUADDI

Avocat à la Cour

*DEA de Droit social
Paris I Panthéon-Sorbonne*

| HONORAIRES 2025 | |
|--|-------------|
| | Montant TTC |
| Consultation en rendez-vous cabinet | 120 € |
| Procédure civile & commerciale | |
| Procédure devant le tribunal judiciaire ou commerce (litige <10 000 €) | 2 400 € |
| Procédure devant le tribunal judiciaire ou commerce (litige >10 000 €) | 3 000 € |
| Litige >20 000 € | 4 800€ |
| Référé | 2 400 € |
| Famille | |
| Divorce par consentement mutuel sans enfant ni bien sans procédure | 2 000 € |
| Divorce par consentement mutuel avec enfant et/ou bien sans procédure | 3 000 € |
| Divorce par consentement mutuel avec procédure judiciaire | 3 600 € |
| Divorce accepté ou pour altération du lien conjugal | 4 200 € |
| Divorce pour faute | 4 800 € |
| Liquidation communauté et partage | 4 800 € |
| Contentieux JAF couple non marié | 3 600 € |
| Prud'hommes | |
| Saisine CPH & Assistance bureau de conciliation (seul) | 2 000 € |
| Procédure bureau de jugement (seul) | 2 000 € |
| Saisine CPH Bureau de Conciliation et Bureau de Jugement | 3 600 € |
| Référé | 2 400 € |
| Procédure Pénale | |
| Tribunal de police et CRPC | 3 000 € |
| Tribunal correctionnel | 3 600 € |
| Assistance garde à vue et/ou juge d'instruction | 240 €/h |
| Procédure d'appel | |
| Appel (litige <20 000 €) | 3 600 € |
| Autres Appel | 4 800 € |
| Procédure Administrative | |
| Contentieux droit des étrangers | 3 000 € |
| Autre contentieux | 4 000 € |
| Référé | 2 400 € |

3, rue Emile Gilbert 75012 Paris

Palais : E1171

Téléphone : 01.43.44.56.71 - Télécopie : 06.62.76.52.82

Email : abdelnourbouaddi@orange.fr

site web: <http://www.bouaddi.com>

Membre d'une Association Agrée- Les règlements par chèque sont acceptés

A noter que :

1. Ces honoraires sont données à titre indicatif, ils peuvent varier à la baisse ou la hausse en fonction de la complexité ou non du dossier.
2. Pour toutes les affaires où la procédure judiciaire permet l'obtention d'un gain ou d'empêcher une condamnation au paiement d'une somme d'argent, il sera réclamé en plus de l'honoraire ci-dessus un honoraire de résultat de 10 % sur les sommes récupérées ou sur les sommes économisées.
3. Les juridictions allouent une indemnité au titre de l'article 700 en remboursement des frais d'avocats qui varient selon la nature du litige entre 800 € et 2000 € en moyenne.
4. Les honoraires de l'avocat peuvent être pris en charge au titre de l'assurance protection juridique souscrit par le client dans le cadre de ses assurances habitations ou voiture.
5. Les honoraires ci-dessus visés ne comprennent pas les débours qui restent à la charge du client, notamment :
 - Les frais d'huissier pour la signification d'une assignation, d'un jugement, l'établissement d'un procès-verbal de constat ou l'exécution d'une décision de justice.
 - Les frais de déplacement
 - La contribution à l'aide juridique de 225 € pour les procédures d'appel.

3, rue Emile Gilbert 75012 Paris

Palais : E1171

Téléphone : 01.43.44.56.71 - Télécopie : 06.62.76.52.82

Email : abdelnourbouaddi@orange.fr

site web: <http://www.bouaddi.com>

Membre d'une Association Agréé- Les règlements par chèque sont acceptés